
COMMUNE D'IZAUX



CARTE COMMUNALE



MARS 2010

N° 4 32 1253



AGENCE DE PAU

BUREAU DE PAU / HELIOVALE : 2, AVENUE PIERRE ANSOT - 64063 PAU CEDEX 9 - TEL. 05 59 84 23 50 - FAX 05 59 84 30 24
BUREAU D'ANGLET : 6 RUE DU MOULIN DE BRINDOS - ZONE DE MANDON - 64600 ANGLET - TEL. 05 59 31 41 55 - FAX 05 59 31 20 30

Vu pour être enregistré
à l'Union Régionale de la Région
NORD, le 7 9 AOUT 2012
Le Président

Pour le Président et par délégation
Le Secrétaire Général :

Signé Ousmane MARIAM

Pour le Président et par délégation
Le Chef de Bureau

L'Adjointe,

Siandou
Christiane TAVDARD

DEFINITION DE LA CARTE COMMUNALE

LES PRINCIPES DU FOND QUI S'IMPOSENT AUX CARTES COMMUNALES

C'est l'article L.121-1 du Code de l'Urbanisme, qui définit les principes que doivent respecter toutes les politiques d'urbanisme.

Le premier de ces principes concerne « l'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable ».

Cette prise en compte des besoins des communes rurales constitue une innovation dans le code de l'urbanisme.

LE STATUT DES CARTES COMMUNALES

Les communes rurales qui souhaitent établir une cartographie délimitant les zones constructibles n'ont pas besoin de se doter d'un plan local d'urbanisme.

Ainsi, la loi solidarité renouvellement urbain donne aux cartes communales le statut d'un véritable document d'urbanisme, approuvé conjointement par le conseil municipal et le préfet, après enquête publique, valable sans limitation de durée. Dans les secteurs constructibles, l'application du règlement national d'urbanisme permettra de délivrer les permis de construire, sans qu'il soit besoin d'élaborer un règlement spécifique.

Dans les territoires couverts par une carte communale, les autorisations d'occuper et d'utiliser le sol sont instruites et délivrées sur le fondement des règles générales de l'Urbanisme et des autres dispositions législatives et réglementaires applicables.

Les communes dotées d'une carte communale pourront décider, si elles le souhaitent, de prendre la compétence pour délivrer les permis de construire.

LE CONTENU DE LA CARTE COMMUNALE

Le Code de l'Urbanisme précise le contenu des cartes communales :

Art. * R. 124-1 (D. n° 2001-260, 27 mars 2001, art. 1^{er}). – La carte communale après un rapport de présentation comprend un ou plusieurs documents graphiques.

Le ou les documents graphiques sont opposables aux tiers.

Art. * R. 124-2 (D. n° 2001-260, 27 mars 2001, art. 1^{er}). – Le rapport de présentation :

1°) Analyse l'état initial de l'environnement et expose les prévisions de développement, notamment en matière économique et démographique,

2°) Explique les choix retenus, notamment au regard des objectifs et des principes définis aux articles L. 110 et L. 121-1, pour la délimitation des secteurs où les constructions sont autorisées ; en cas de révision, il justifie, le cas échéant, les changements apportés à ces délimitations,

3°) Evalue les incidences des choix de la carte communale sur l'environnement et expose la manière dont la carte prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur.

Art. * R. 124-3 (D. n° 2001-260, 27 mars 2001, art. 1^{er}). – Le ou les documents graphiques délimitent les secteurs où les constructions sont autorisées et ceux où les constructions ne sont pas autorisées, à l'exception de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Ils peuvent préciser qu'un secteur est réservé à l'implantation d'activités, notamment celles qui sont incompatibles avec le voisinage des zones habitées.

Ils délimitent, s'il y a lieu, les secteurs dans lesquels la reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit par un sinistre n'est pas autorisée.

Dans les territoires couverts par la carte communale, les autorisations d'occuper et d'utiliser le sol sont instruites et délivrées sur le fondement des règles générales de l'urbanisme définies au chapitre 1^{er} du titre 1^{er} du livre 1^{er} et des autres dispositions législatives et réglementaires applicables.



PIECE 1 : RAPPORT DE PRESENTATION

PIECE 2 : DOCUMENT GRAPHIQUE





PIECE 1

RAPPORT DE PRESENTATION

SOMMAIRE

Pages

1. PRESENTATION DE LA COMMUNE	1
1.1. Situation géographique	1
1.2. Composition de l'espace	2
1.3. Situation administrative	3
2. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	4
2.1. Analyse dynamique du territoire	4
2.1.1. Géologie	4
2.1.2. Relief	5
2.1.3. Réseau hydrographique	5
2.1.4. Maillage routier	5
2.1.5. Morphologie urbaine	6
2.1.6. Couverture végétale	8
2.1.7. Les zones sensibles et les mesures de protection	11
2.1.8. Cadre de vie	11
2.2. Risques	13
2.2.1. Risques naturels	13
2.2.2. Risques industriels et technologiques	13
2.3. Equipements	13
2.3.1. L'assainissement	13
2.3.2. L'alimentation en eau potable et défense incendie	14
3. EVOLUTION ET POSITIONNEMENT COMMUNAL	14
3.1. Contexte démographique	14
3.2. Contexte immobilier	14
3.3. Contexte économique	15
3.3.1. Données de cadrage	15
3.3.2. L'agriculture	15
3.3.3. Les autres activités économiques	16
3.4. Positionnement communal	16
4. LES CHOIX COMMUNAUX	17
4.1. Les orientations de la carte communale	17
4.2. Les enjeux identifiés	17
4.3. Les choix communaux	18
4.3.1. Les zones proposées à l'urbanisation	18
4.3.2. Récapitulatif des superficies des zones ouvertes à l'urbanisation	20
5. INCIDENCES DES CHOIX DE LA CARTE COMMUNALE SUR L'ENVIRONNEMENT	21

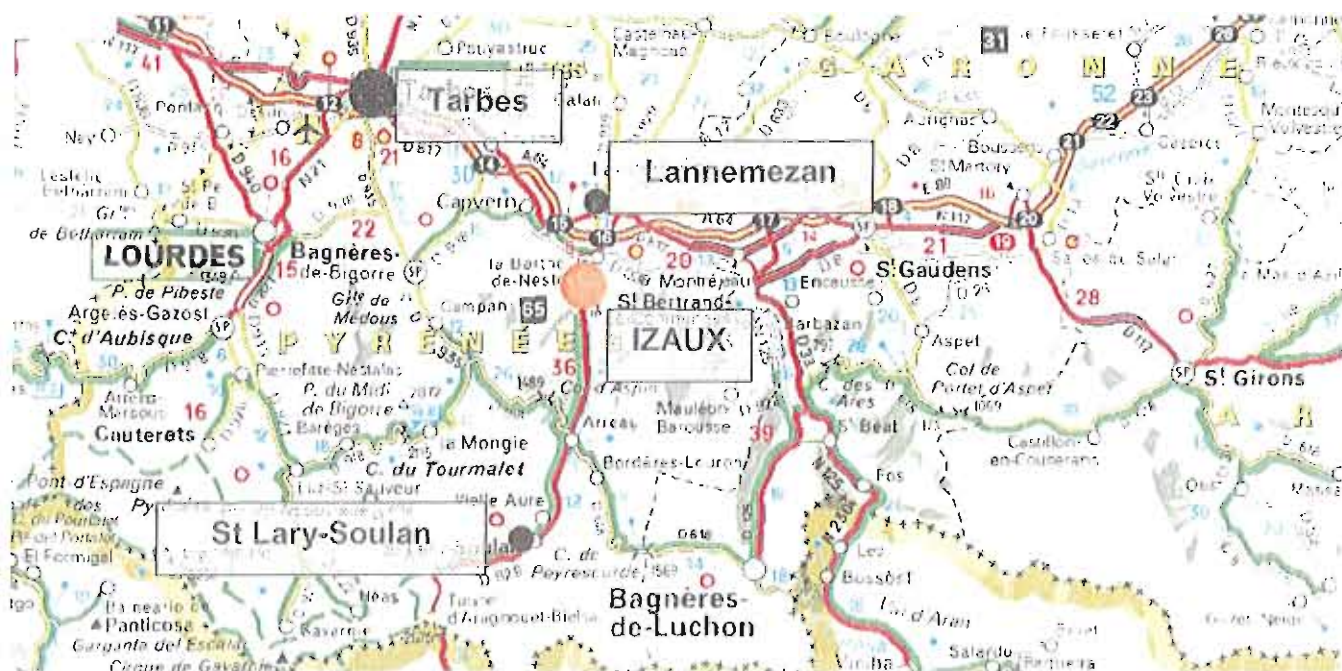
1. PRESENTATION DE LA COMMUNE

1.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE

La commune d'Izaux est située à l'est du département des Hautes-Pyrénées, à une dizaine de kilomètres au sud de Lannemezan, entre la Neste et le canal de la Neste, aux portes de la Vallée d'Aure.

La commune est limitrophe des communes suivantes :

- Labarthe de Neste au nord, chef lieu de canton,
- Montousse à l'est,
- Saint Arroman au sud-est,
- Lortet au sud,
- Avezac-Prat-Lahitte à l'ouest.



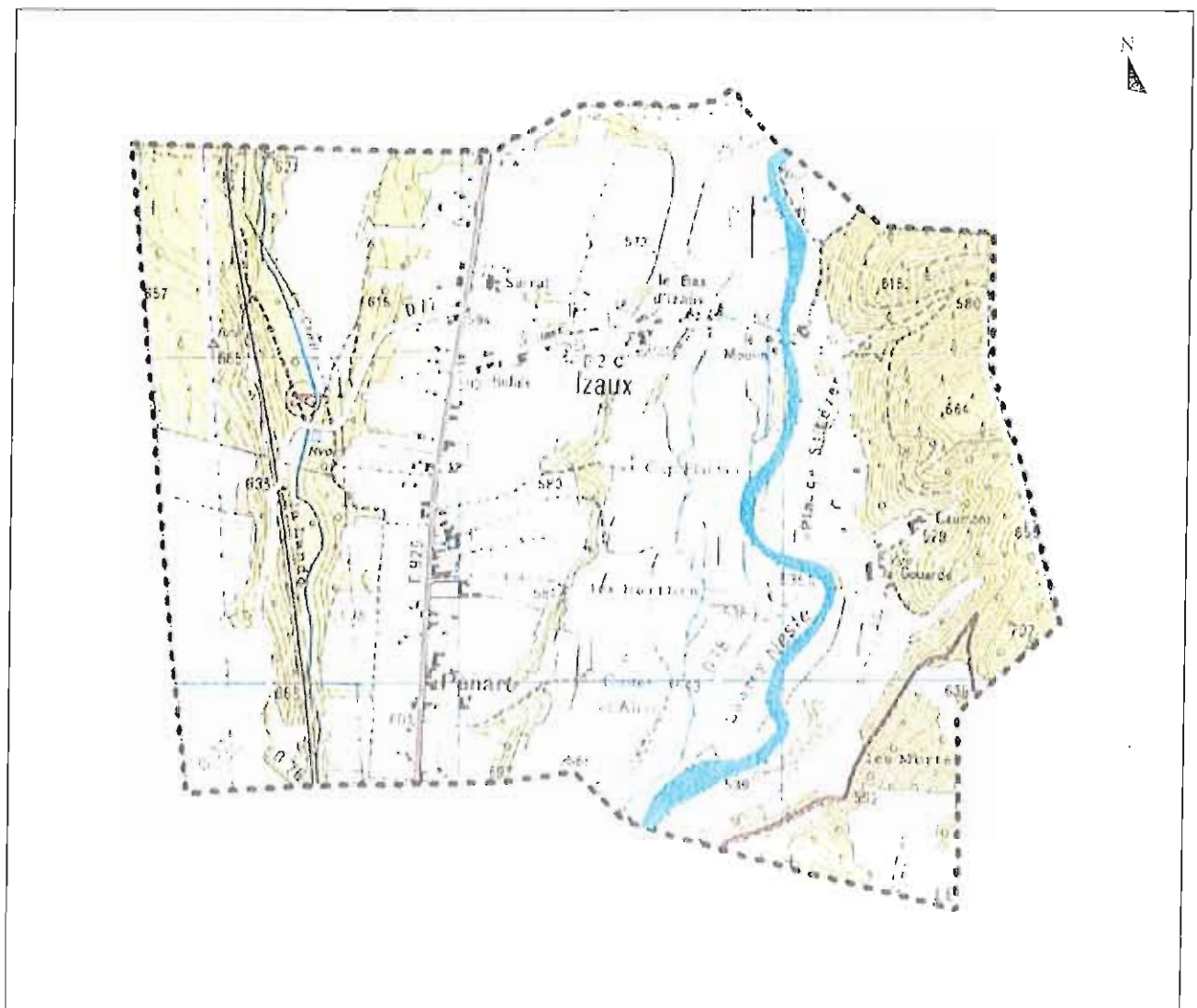
1.2. COMPOSITION DE L'ESPACE

Le territoire communal d'une superficie de 533ha, se compose de la vallée alluviale de la Neste, qui traverse la commune sur un axe nord sud, ainsi que d'un plateau agricole et forestier.

Le point le plus haut de la commune culmine à 707m et le point le plus bas à 535m d'altitude.

L'urbanisation s'est développée le long des axes de communications, elle se compose :

- d'un tissu urbain discontinu implanté au contact de la RD929,
- d'un "bourg-rue" structuré le long de la voie communale n°1.



1.3. SITUATION ADMINISTRATIVE

La commune d'Izaux adhère à plusieurs structures de coopération intercommunale :

- la Communauté de Communes Neste Baronnies qui regroupe 14 communes pour 3 800ha et dont le siège se base sur la Barthe-de-Neste. Elle a notamment pour compétence :
 - l'assainissement non collectif,
 - la collecte des déchets,
 - le développement et l'aménagement économique.
- le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement du plateau de Lannemezan, de Neste et Coteau,
- le Syndicat Départemental d'Electricité (SDE),
- le SIVOS des élèves de la Torte,
- le SIVOS d'Arreau et de ses vallées.

2. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

2.1. ANALYSE DYNAMIQUE DU TERRITOIRE

2.1.1. GEOLOGIE

La géologie de la commune d'Izaux est marquée par différents types de terrains :

- les formations sédimentaires anciennes de l'ère secondaire :
 - les calcaires Aptien (secondaire, 113-119 millions d'années) de faciès Urgonien, bioconstruits à partir d'animaux calcaires (huîtres, polypiers, algues, ...) et notés n6aU. Ces terrains se trouvent à l'extrémité est de la commune, vers le relief nommé le Boushe,
 - les formations sédimentaires détritiques du flysch argilo-gréseux (Albien, 98-113 millions d'années environ), noté n6b-7F sur la carte géologique. Ces terrains correspondent aux reliefs situés rive droite de la Neste.
- les terrasses alluviales quaternaires de la Neste : ces terrasses, s'agençant dans le relief sous la forme de marches d'escalier successives de plus en plus basses et de plus en plus récentes en s'approchant du cours actuel de la Neste, sont les suivantes :
 - la haute terrasse alluviale de la Neste du quaternaire inférieur (Donau, 1 800 000 à 1 200 000 ans environ) correspondant au premier épandage alluvial du quaternaire ayant constitué le plateau de Lannemezan (argiles rubéfiées, sables, graviers, galets et blocs notés Fu). Ces terrains sont matérialisés par le relief bordant la commune à l'est,
 - la moyenne terrasse alluviale du quaternaire ancien (Mindel, 350 000 à 650 000 ans environ, notée Fw1) sur laquelle est construit l'essentiel de l'habitat d'Izaux. Ces terrains sont composés de galets, graviers et sables emballés dans une matrice argileuse,
 - une terrasse intermédiaire aux deux précédentes notée Fv (Gunz, 1 200 000 à 700 000 ans environ). Ces terrains, situés à l'ouest de la zone habitée, sont composés d'argiles rubéfiées à galets,
 - la terrasse alluviale du quaternaire plus récent (Riss, 120 000 à 300 000 ans) composée de galets, graviers et sables notés Fx_a,
 - la basse terrasse des alluvions actuelles de la Neste (galets, graviers, sables) notée Fz encadre directement de part et d'autre le lit actuel de ce cours d'eau,
 - les colluvions Cm, dépôts de pente correspondant aux talus de liaison entre les différentes terrasses mentionnées précédemment. Chacun de ces cordons d'éboulis est constitués des matériaux de la terrasse supérieure.

2.1.2. RELIEF

Située dans le piémont pyrénéen, la commune d'Izaux se structure autour de deux entités :

- La plaine alluviale de la Neste, formant une cuvette assez large surmontée par un massif aux pentes abruptes. En effet, à l'est le sommet Le Mont culmine à 805 mètres d'altitude. La cuvette alluviale constitue le secteur avec la plus basse altitude de la commune (535 mètres) qui s'élève graduellement avec la présence d'une colline, à l'ouest de la Neste.
- Le plateau traverser par la RD929 se caractérise par une étendue assez plane culminant à 600m d'altitudes en moyenne. A l'ouest se plateau est bordé par un coteau aux pentes abruptes dont le point culminant s'élève à 665 mètres.

2.1.3. RESEAU HYDROGRAPHIQUE

La commune d'Izaux appartient au bassin versant de la Garonne. Le territoire communal est drainé par 2 principaux cours d'eau :

- la Neste, affluent de la Garonne, prend sa source à environ 50 kilomètres au sud-ouest d'Izaux, sur la crête des Pyrénées, en contrebas du Pic de Troumouse,
- le canal de la Neste dont la prise d'eau est effectuée en amont de la commune vers Beyrède.

On note également à l'ouest de la Neste la présence d'un canal de déviation qui était autrefois destiné à alimenter les moulins du territoire.



La Neste

2.1.4. MAILLAGE ROUTIER

La commune s'est structurée aux abords des axes de communication qui la traversent. La RD929 est un axe structurant des Hautes-Pyrénées reliant Lannemezan à la station de ski de Saint Lary-Soulan, qui coupe Izaux sur un axe nord/sud.

Aujourd'hui, Izaux connaît une baisse de trafic par la mise en circulation de la RD 929A, qui se situe en limite ouest d'Izaux, reliant La Barthe de Neste à Hèches.

La route départementale n°77, relie la RD929 à la déviation à l'ouest de la commune.

Plus à l'est du territoire la RD78 est un axe peu fréquenté qui longe La Neste. La voie communale n°1 relie la RD929 à la RD78 sur un axe est/ouest. La voie communale n°2 dessert les lieux dits de La Gararée et Caumont à l'est de la commune.

A une échelle plus vaste, Izaux se situe à proximité de l'autoroute A64, constituant un axe structurant du grand sud-ouest reliant Toulouse à Bayonne.



La RD 929, un axe structurant des Hautes-Pyrénées

2.1.5. MORPHOLOGIE URBAINE

La commune d'Izaux s'est structurée principalement autour de deux axes, celui de la voie communale n°1 qui accueille le bourg originel de la commune et celui de la RD929 qui se compose d'un tissu urbain discontinu.

LE BOURG D'IZAUX

Le bourg d'Izaux s'est structuré le long de la voie communale n°1, sur le coteau. Il présente les caractéristiques du "bourg-rue" avec un tissu urbain assez dense, qui se compose de bâtiments implantés, en alignement sur la voirie.

L'église et la mairie constitue le centre de ce bourg, avec une place centrale faisant office de parking et constituant un carrefour de circulation. Ce bourg tend à se développer au nord de la mairie, sur des parcelles situées entre le plateau et le coteau, offrant des vues intéressantes sur la Vallée de la Neste.



Eglise et cimetière



Place de la Mairie

Ce bourg présente un tissu urbain assez homogène avec une alternance entre des corps de fermes massifs tournés sur des cours intérieures pavées, ainsi que des habitations plus modestes bordées par un jardinet.



Bourg d'Izaux

L'URBANISATION LE LONG DE LA RD929

La RD929 est un axe structurant qui a engendré un développement urbain le long de ses abords, du nord au sud du territoire communal. Situé sur un plateau agricole, une urbanisation linéaire à vue le jour au fil des opportunités foncières sans logique d'ensemble. Aujourd'hui, l'urbanisation le long de la RD929 se caractérise par un tissu urbain discontinu et hétérogène, implanté sur une structure parcellaire complexe s'organisant en lanières.

Ce secteur présente un bâti originel agricole fait de corps de fermes massifs implantés en alignement sur la voirie ou en recul avec un mur de clôture haut en limite.

Il se compose aussi d'un tissu urbain plus récent, présentant les caractéristiques urbaines et architecturales de l'habitat pavillonnaire : implantation en recul de la voirie, variantes de toitures, de formes et de revêtement extérieur. Cette trame urbaine discontinue engendre un problème de lisibilité du territoire d'Izaux, ainsi que des problèmes d'accès et de sécurité.



Habitation ancienne implantée en alignement de la voie



Urbanisation plus récente

LE HAMEAU DE GOUARDE

La commune d'Izaux présente un petit hameau à l'est de la commune. Implanté à flanc de coteau, un petit ensemble urbain s'est développé le long de la voie communale n°2. Il se compose de corps de formes denses caractéristiques du Pays Bigourdan, ainsi que de maisons plus récentes disséminées sur le coteau. Ce secteur se situe sur une nappe affleurante qui engendre des problèmes d'assainissement.

2.1.6. ... COUVERTURE VEGETALE

La diversité de la végétation est liée principalement aux variations du relief, à l'orientation des versants et à l'humidité des sols apportée par les nombreux ruisseaux temporaires.

Les boisements se situent prioritairement sur les versants et les pentes assez fortes, tandis que les prairies occupent les sommets des collines ou les pentes plus douces en fond de vallée.

Le territoire est dominé par deux formations végétales : celle du chêne pédonculé et celle du Hêtre, ainsi que par des boisements alluviaux et des haies bocagères.

➤ LES BOISEMENTS ALLUVIAUX

Encadrant la rivière de la Neste, qui entaille la commune, on les rencontre en fond de vallée entre deux prairies ou intégrés aux boisements de versant.

Ces boisements ont un intérêt biologique important en tant que zone d'habitat, d'alimentation et de refuge pour la faune ; ils ont également un rôle de zone tampon vis-à-vis des flux polluants d'origine agricole.

Ce sont des formations riches, avec trois strates herbacées, arbustives et arborées, en général bien développées et dont les espèces dominantes sont l'aulne glutineux, le frêne élevé, le noisetier, des saules (Saule marsault, ...), le peuplier noir, puis le cornouiller sanguin, le buis,

La Neste et sa ripisylve s'inscrivent dans le site Natura 2000 "Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste" pour l'intérêt du réseau hydrographique pour les poissons migrateurs. Plus particulièrement sur la Neste, le lit mineur est concerné pour les poissons résidents et le Desman, des mollusques ainsi que les poissons migrateurs en cours de restauration (zones de frayères potentielles).

➤ LES MASSIFS BOISES

Deux formations se distinguent sur la commune.

Les forêts à chêne pédonculé

Le chêne pédonculé est l'espèce dominante, accompagné du chêne sessile, du châtaignier, du noisetier. L'aubépine, le troène, le genêt, le petit houx, le houx ou l'ajonc d'Europe complètent la strate arbustive tandis que la strate herbacée est notamment caractérisée par la callune, la fougère aigle, le scolopendre.

Les forêts à hêtre et à sapin pectiné

Colonisant préférentiellement les versants orientés vers le nord sur sol frais, ces forêts sont constituées du hêtre. La hêtraie, sous forme de futaie, s'associe localement à la chênaie avec le buis en sous-bois.

Elle est située principalement sur les massifs boisés à l'est de la commune.

LES BOSQUETS ET LES HAIES BOCAGERES

Quelques bosquets apparaissent au milieu des cultures, du centre de la commune notamment, constitués de Chêne pédonculé, de Châtaignier et de Bouleau verruqueux.

Des haies "quadrillent" la commune, selon deux types principaux :

- les haies pluristratifiées, non taillées, formées d'espèces comme le frêne, le chêne en ce qui concerne la strate arborée, le noisetier ou le houx pour la strate arbustive et le lierre, la clématite vigne-blanche pour la strate herbacée,
- les haies taillées, sur pied ou sur muret, constituées essentiellement du buis, d'aubépine, de ronces et parfois de petits frênes.

Ces haies et ces bosquets constituent un ensemble biologique remarquable en tant que zones de refuge, de nourriture et de reproduction pour beaucoup d'espèces faunistiques (reptiles, batraciens, oiseaux des milieux bocagers, petits mammifères).

De plus, lorsque ce réseau bocager est continu, associé aux différents bosquets et boisements, il constitue un axe de développement et d'échange des populations.

LES LANDES

La commune, les landes présentent deux faciès :

- landes à fougères dominantes, accompagnées de l'Ajonc nain et qui, par endroit, évoluent en friches avec apparition de Saules, du Bouleau verruqueux, du Genêt, ...,
- landes plus humides à Molinie dominante, avec la Fougère aigle, l'Ajonc nain, la Callune et quelques pieds de Saule.

Ces formations résultent d'un équilibre entre les pratiques agricoles et sylvicoles, et des conditions stationnelles particulières (altitude, sol, vent, exposition), ce qui en fait des milieux sensibles.

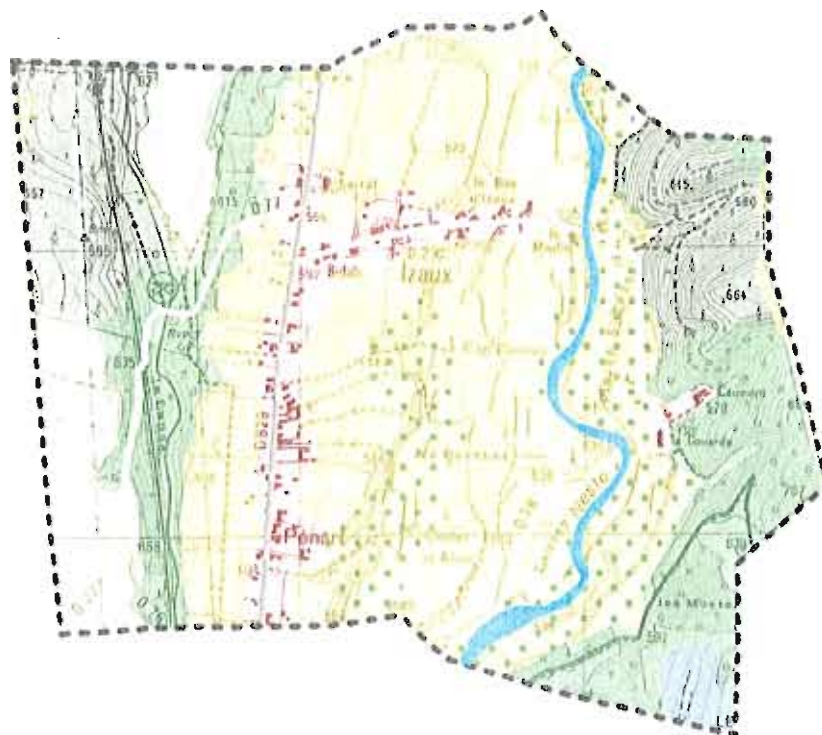
LES PRAIRIES

Elles occupent une surface importante du territoire, dans les zones les plus accessibles telles que les hauts de collines, les plateaux ou les pentes les plus douces des fonds de vallées. Elles traduisent l'activité importante d'élevage de la commune, avec des prairies de fauche et des prairies de pâtures à Ray-grass et Dactyle aggloméré dominant.



Plaine alluviale de la Neste

CARTE DE L'OCCUPATION DU SOL



Echelle : 1/25000

Légende

	Zone urbanisée
	Landes et broussailles
	Zone de polyculture et élevage
	Zone mixte : culture, prairie, bois
	Forêt de feuillus
	Forêt à dominante de conifères
	Pelouses et pâturages naturels
	La Heste et son milieu associé

2.1.7. LES ZONES SENSIBLES ET LES MESURES DE PROTECTION

La richesse de la commune se traduit, outre les éléments précédents, par l'existence de deux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et un site Natura 2000.

LES ZNIEFF

Deux types de zone sont répertoriés :

- les zones de type I sont des secteurs de superficie en générale limitée, "homogènes sur le plan biologique et présentant un intérêt remarquable nécessitant des mesures de protection renforcée",
- les zones de types II concernent les grands ensembles naturels riches et peu modifiés, avec des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure plusieurs zones de type I ponctuelles.

Cet inventaire n'a pas en lui-même de valeur juridique directe. Il est destiné à éclairer des décisions émanant des personnalités juridiques diverses.

En revanche, l'absence de prise en compte d'une ZNIEFF peut être sanctionnée dans le cadre d'un recours contentieux par le juge administratif.

Sur la commune d'Izaux, deux ZNIEFF ont été inventoriées.

730011696	1	Rochers de Lortet, le Mont
730011689	2	Massif de Nistos, Passe Vallée d'Aure

LE SITE NATURA 2000

La commune s'inscrit au sein d'un réseau Natura 2000 avec le site de "Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste" (FR73001822).

Ce site présente un grand intérêt pour son réseau hydrographique pour les poissons migrateurs (notamment le saumon).

2.1.8. CADRE DE VIE

La commune d'Izaux est structurée par la plaine alluviale de la Neste dominée à l'est par un coteau boisé aux pentes abruptes et à l'ouest par un coteau agricole et forestier aux pentes plus douces.

L'urbanisation de la commune se caractérise par deux secteurs :

- le bourg originel structuré autour de la voie communale n°1,
- l'urbanisation linéaire en bordure de la RD929.

Ainsi, le territoire communal se compose de deux entités paysagères distinctes : la vallée alluviale de la Neste et le plateau agricole structuré par la RD929.

LE FLATEAU

Orienté sur un axe nord/sud, le plateau est traversé par la RD929. Surmonté à l'ouest par un coteau forestier, ce plateau est principalement occupé par des prairies dans les zones non bâties. Au contact de la route départementale, s'est développé un tissu urbain discontinu et hétérogène. La structure parcellaire en lanière assez fine a engendré le développement des parcelles bâties organisées de façon rectangulaire perpendiculairement à la voirie.

Ce plateau souffre d'un problème de lisibilité due à l'éclatement du bâti le long de la route départementale. Cependant, les ouvertures visuelles des parcelles non urbanisées sont des éléments intéressants dans la perception de cette entité. De plus, le clocher de l'église constitue un repère parfois visible depuis la RD929.



Plateau offrant des vues sur les Pyrénées

LA PLAINE ALLUVIALE DE LA NESTE

La Neste et sa ripisylve constitue les éléments centraux de cette entité paysagère. Au sein d'une plaine dominée par la prairie, ponctuée par des bosquets et des haies, la partie centrale du territoire d'Izaux présente un cadre de vie caractéristique du piémont pyrénéen.

Les prairies de pâturage (ovin et bovin) créent des espaces ouverts et étagés (petites haies d'aubépines, murets de pierres) sur les collines, structurées par des franges bocagères (alignement d'arbres à haute tige). Ces éléments traditionnels sont à préserver car ils constituent un atout pour l'accueil de nouveaux habitants et pour le tourisme.

L'urbanisation s'est installée sur la colline le long de la voie, et dont l'église constitue un repère sur l'ensemble de la plaine. Ce tissu urbain constitue un atout dans le paysage, de par sa structure assez dense et de par l'homogénéité du bâti en termes de formes et de matériaux, notamment par les toits en ardoises.

De manière générale sur le territoire, les Pyrénées constituent la toile de fond de ce paysage. Elles constituent un élément majeur du paysage d'Izaux, s'inscrivant comme un repère visuel au sud du territoire.



Plaine alluviale de la Neste offrant des vues sur les Pyrénées

2.2. RISQUES

2.2.1. RISQUES NATURELS

(Données émises du site internet du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du territoire : Prim.net).

La commune d'Izaux est concernée par divers risques :

- feu de forêt,
- rupture de barrage,
- inondation,
- transport de marchandises dangereuses,
- séisme : zone de sismicité 2 dite sismicité moyenne.

En ce qui concerne le risque d'inondation, un Plan de Prévention des Risques Inondation est en cours.

De plus, une cartographie informative des zones inondables du Midi-Pyrénées, Bassin de Lannemezan (Bassins Garonne Amont, Garonne Aval, Girou et Mers-Mort), datée de novembre 2000, définit la zone inondable.

La cartographie montre qu'en différents points, Costes et Alias et Cap Plantaou, la limite de zone inondable d'aléa faible dépasse la RD78 qui traverse le territoire du sud vers le nord parallèlement à la Neste. Les secteurs d'inondabilité mis en évidence au cours de cette étude sont exclus des zones constructibles qui seront définies par la carte communale.

Enfin, trois arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle ont été pris sur le territoire communal, il s'agit de :

- tempête le 18/11/1982,
- inondations, coulées de boues et mouvement de terrain le 29/12/1999,
- inondations et coulées de boues le 09/10/2001.

2.2.2. RISQUES INDUSTRIELS ET TECHNOLOGIQUES

La commune d'Izaux ne recense sur son territoire, aucune activité susceptible de générer des risques qu'ils soient industriels ou technologiques.

2.3. EQUIPEMENTS

2.3.1. L'ASSAINISSEMENT

La commune d'Izaux dispose d'un schéma communal d'assainissement réalisé par SESAER et approuvé en septembre 2001. Elle a choisi de maintenir l'assainissement non collectif sur l'ensemble de son territoire.

Les zones étudiées révèlent des aptitudes favorables à l'assainissement autonome pour les terrains situés le long de la RD929, de la voie communale n°1 et pour ceux situés à l'est de la route au secteur Caumont Gouarde ; la filière préconisée est la tranchée d'épandage, surdimensionnée dans certains cas. Pour les terrains situés à l'ouest de la voie au secteur Caumont Gouarde présentant une aptitude peu favorable à l'assainissement, la filière préconisée est le filtre à sable drainé.

2.3.2. L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET DEFENSE INCENDIE

2.3.2.1. L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

L'alimentation en eau potable est assurée en régie directe. L'eau provient de la source de la Barthe de Neste et du captage d'Esparros.

La défense incendie est en cours de mise aux normes.

3. EVOLUTION ET POSITIONNEMENT COMMUNAL

3.1. CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE

Année	1968	1975	1982	1999	2006	2013
Population	231	196	194	201	185	184

La population d'Izaux s'élève à 184 habitants en 2006. Si la commune a connu une diminution significative de sa population entre 1968 (231 habitants) et 1982 (194 habitants), elle se maintient depuis 1999.

Sur cette période, le maintien de la population est dû à un solde migratoire positif qui témoigne de l'attractivité de la commune et qui compense le solde naturel déficitaire dû à un vieillissement notable de la population. En effet, la population de plus de 60 ans représente plus d'un tiers de la population.

3.2. CONTEXTE IMMOBILIER

Année	1975	1982	1990	1999	2006
Nombre de logements	87	91	99	104	102

En 2005, le parc immobilier d'Izaux se répartit de la façon suivante :

- 84 résidences principales (82% du parc),
- 8 résidences secondaires et logements occasionnels,
- 10 logements vacants.

La prédominance des résidences principales témoigne de la vocation résidentielle de la commune.

La part importante de logements vacants sur la commune exprime le manque de dynamisme du marché local et une inadéquation entre logements anciens et les besoins des ménages actuels. Ainsi, l'accueil d'une population nouvelle se fait principalement à travers un recours à la construction, la mobilisation du parc de logements existant étant mineure.

3.3. CONTEXTE ECONOMIQUE

3.3.1. DONNEES DE CADRAGE

En 2005, la commune compte 73 actifs soit près de 40% de la population. Ce taux apparaît légèrement inférieur à celui du département qui est de 44%. Cette différence se comprend par la forte représentation des inactifs de plus de 60 ans sur Izaux.

Le principal pôle d'emplois pour les actifs d'Izaux est celui de l'agglomération de Lannemezan. Ainsi, en 1999, seulement 17% de ces actifs avaient un emploi sur Izaux ce qui se comprend par le caractère rural de la commune.

3.3.2. L'AGRICULTURE

La superficie agricole utilisée sur la commune s'élève à 239ha pour 533ha de superficie totale. Ainsi l'agriculture valorise 45% du territoire communal.

La commune comptait en 1979 près de 28 exploitations contre 13 en 2000, dont 6 exploitations professionnelles ou activité principale. Ce phénomène ressenti au niveau national se traduit par une diminution importante du nombre d'exploitations depuis les 50 dernières années et au contraire une augmentation des surfaces exploitées par exploitation. Ainsi sur Izaux, la superficie moyenne par exploitations est passée de 20 à 43ha de 1979 à 2000 pour les exploitations professionnelles.

Sur les 201ha de la SAU des exploitations en 2000, 153ha sont exploitées comme des cultures fourragères. On remarque que la prairie tient une place importante sur la commune. Cette part élevée est à mettre en relation avec l'élevage bovin qui est l'élevage dominant sur la commune.

Cependant on remarque qu'entre 1988 et 2000, la superficie fourragère a nettement diminuée (de 284ha à 201ha). La commune compte deux ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) sur son territoire (exploitations Fouga et Ducuing).

Des périmètres de protection de 100 mètres autour de ces bâtiments d'élevage et de 20 mètres autour des parcours sont préconisés afin de limiter les nuisances de cohabitation habitat/élevage qui pourraient être engendrées.

Ainsi Izaux se caractérise par une agriculture de polyculture élevage. De plus sur 13 chefs d'exploitations et co-exploitants, la commune en compte 8 de plus de 55 ans en 2000. Ainsi, la commune tend à terme à voir un grand nombre d'exploitation qui risque de disparaître.

3.3.3. LES AUTRES ACTIVITES ECONOMIQUES

La commune accueille deux commerces sur son territoire implantés en bordure de la RD929 : une pizzeria et un salon de coiffure.

La commune compte aussi un artisan sur son territoire : une entreprise de maçonnerie et charpente. Enfin, à l'heure actuelle un projet de parc photovoltaïque de 10ha est en cours d'étude sur le nord-est de la commune.



Restaurant à Izaux



Salon de coiffure

3.4. POSITIONNEMENT COMMUNAL

La commune souhaite permettre une relance de la démographie sur son territoire en permettant l'accueil de nouvelles populations, à la fois grâce à la réhabilitation de son bâti ancien mais aussi par l'implantation de nouvelles constructions.

A l'échelle d'une commune rurale comme Izaux, l'élaboration d'un document d'urbanisme représente un investissement important aussi bien en termes de temps que financièrement pour le budget communal. Les élus souhaitent donc construire un document qui répondra aux besoins du territoire pour les 15 à 20 ans à venir.

Pour autant, Izaux souhaite maintenir et développer son activité agricole, encore source d'emplois pour la commune, et préserver ses espaces naturels.

4. LES CHOIX COMMUNAUX

4.1. LES ORIENTATIONS DE LA CARTE COMMUNALE

La proximité du pôle de Lannemezan et la qualité du cadre de vie d'Izaux constituent des atouts pour accueillir de nouveaux habitants sur le territoire communal.

Tout en restant cohérent avec la capacité de ses équipements, la commune souhaite mener une politique d'accueil de nouveaux habitants.

4.2. LES ENJEUX IDENTIFIES

L'analyse de l'état initial de l'environnement a permis de mettre en évidence les différentes contraintes auxquelles sont confrontées les possibilités d'extension des secteurs bâtis :

- l'occupation du sol (bâtiment d'élevage, ICPE, zones agricoles, espaces boisés),
- les risques d'inondation,
- la capacité de la desserte (AEP, accessibilité, capacité à l'assainissement).

URBANISME	Un bourg ancien bien identifiable. De nombreux espaces interstitiels non bâtis.	Un développement linéaire le long de la RD929 qui perturbe la lecture de l'espace rural. Un développement contraint par plusieurs critères : risques naturels, bâtiments d'élevages et aptitude des sols à l'assainissement autonome.	Renforcement de la centralité du bourg par une urbanisation en épaisseur en comblement des espaces interstitiels non bâtis. Une clarification des limites entre espace urbain et rural notamment le long de la RD929.
MILIEU NATUREL	Des milieux naturels riches et diversifiés (milieux rivulaires et forestiers). Un paysage rural de qualité : prairies bordées de haies et massifs boisés structurants.	Une sensibilité paysagère importante relative à la Vallée de la Neste et aux vues d'intérêt sur la chaîne des Pyrénées.	Développement de l'urbanisation dans la partie actuellement urbanisée (PAU) pour éviter un impact sur le paysage.
ENVIRONNEMENT	La cartographie informative des zones inondables du Bassin de la Garonne, Bassin de Lannemezan.		
AGRICULTURE	Une activité agricole essentiellement tournée vers l'élevage.	Disparition progressive des exploitations.	Prendre en compte les périmètres de réciprocité dans les choix de développement urbain

4.3. LES CHOIX COMMUNAUX

Au vu des différentes contraintes qui existent sur le territoire communal, la municipalité d'Izaux a souhaité organiser son développement autour de deux objectifs :

- épaissir le « bourg-rue » pour lui donner une meilleure lisibilité,
- combler les espaces interstitiels non bâtis en bordure de la RD 929.

Cette future organisation tient compte :

- des équipements (réseaux d'eau, d'électricité, voirie) qui sont soit existants et suffisants, soit en cours de création ou de renforcement (Peyrehitte Nord),
- du projet de mise en place d'un réseau collectif d'assainissement qui desservira la plus grande partie des secteurs urbanisés de la commune,
- des risques ainsi que des contraintes physiques et humaines,
- de la préservation de l'activité agricole.

Ainsi, le hameau de Gouarde ne sera pas développer en raison de la nappe phréatique affleurante qui pose des problèmes pour l'assainissement autonome, ainsi que des problèmes de desserte (gabarit de la voirie) et de défense incendie.

4.3.1. LES ZONES PROPOSEES A L'URBANISATION

➔ LE BOURG

La logique de développement de ce « bourg rue » repose sur l'affirmation des limites entre l'espace naturel et agricole, et l'espace urbain. Ainsi, le développement du bourg est limité à l'est par les contraintes liées à l'activité agricole (périmètre de réciprocité) et au risque inondation.

L'extension de ce bourg se traduit par une logique d'épaississement de la trame urbaine et le comblement des espaces interstitiels non bâtis. La zone de développement correspond aux parcelles desservies par la voie communale n°1.

Au nord de la mairie, la limite de la zone urbanisable est déterminée par un bosquet qui s'inscrit comme une transition entre l'espace urbain et agricole. A l'ouest du bourg, au contact de la RD 929, une zone plus importante a été définie. Ce secteur constitue un large espace non bâti au sein de constructions existantes. Il est compris entre la voie communale n°3 et la RD 929. Le développement de ce secteur permettra d'améliorer la lisibilité du bourg depuis la RD929.



Secteur du Bourg (source Geoportail)

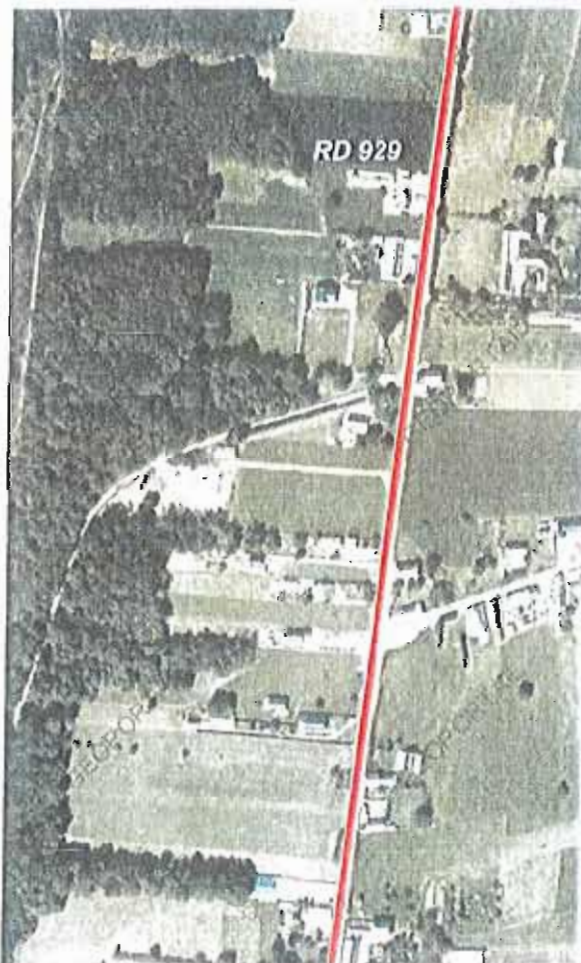
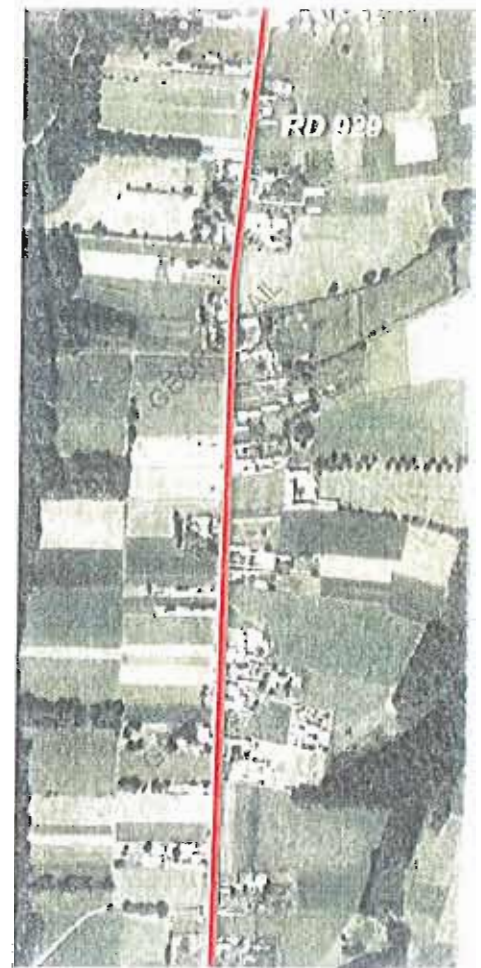
LA TRAME URBAINE IMPLANTEE LE LONG DE LA RD 929

Secteur sud de la commune à l'est de la RD 929 (source Geoportail)

Le long de la RD 929, le développement urbain a été conditionné par une volonté de maintenir des coupures d'urbanisation pour éviter de renforcer l'étalement linéaire. Le développement urbain a été défini sur deux secteurs : l'un à l'est de la RD au sud de la commune, et l'autre à l'ouest de la RD en continuité du bourg.

Au sud de la commune, la partie à l'est de la voie offre des opportunités foncières intéressantes. Il s'agit d'espaces interstitiels non bâtis, qui sont principalement desservis par des voies existantes, ce qui engendrera peu d'accès direct sur la RD. La limite nord de ce secteur correspond à un secteur agricole, qui permet de créer une coupure d'urbanisation et de dégager des vues intéressantes depuis la route notamment sur le clocher de l'église.

Ce secteur au sud de la commune a subi une pression foncière importante ces dernières années. Plusieurs projets sont en cours sur ce secteur : un projet de 4 constructions individuelles sur une partie de la parcelle n°610, un projet de réhabilitation de la « colonie » qui offrira 18 logements (dont une part de logements sociaux) et 2 certificats d'urbanisme accordés au sud du secteur. Ainsi, la logique de développement sur ce secteur est d'épaissir la trame urbaine existante pour lui donner une meilleure lisibilité.



Le développement à l'ouest de la voie a été privilégié au centre du territoire dont une large partie s'inscrit en continuité urbaine du bourg. La limite nord de ce secteur a été définie sur le bâti qui constitue l'entrée du bourg. Le comblement des espaces interstitiels non bâtis à l'est de la voie assurera plus de cohérence de l'ensemble bâti.

Secteur nord de la commune, à l'ouest de la RD 929 (source Geoportail)

LE PROJET D'IMPLANTATION PHOTOVOLTAÏQUE

Une zone d'activité est définie pour permettre l'accueil d'un parc photovoltaïque sur un terrain communal. Il s'agit de la parcelle n°21 de la section A du plan cadastral, située au nord-ouest de la commune.

Ce site est un petit plateau délimité par deux coteaux boisés qui s'étirent sur un axe nord-sud. Les capteurs et le poste de livraison de ce parc photovoltaïque occuperont 25 000m² sur une surface totale de 8 500m².



Secteur du projet d'implantation du parc photovoltaïque
(source Geoportail)

4.3.2. RECAPITULATIF DES SUPERFICIES DES ZONES OUVERTES A L'URBANISATION

Le calcul des superficies des zones ouvertes à l'urbanisation prend en compte uniquement les parcelles susceptibles d'accueillir des habitations nouvelles. Les zones en cours d'urbanisation citées précédemment sont exclues de ce calcul.

La carte communale permet l'ouverture à l'urbanisation de 14,5 ha de terrains constructibles disponibles, se répartissant de la façon suivante :

	Superficie des zones constructibles disponibles (ha)
Le bourg	7,8 ha
Secteur est de la RD929	4,0 ha
Secteur ouest de la RD929	2,7 ha
TOTAL	14,5 ha

5. INCIDENCES DES CHOIX DE LA CARTE COMMUNALE SUR L'ENVIRONNEMENT

1- SECTEUR A VOCATION D'HABITAT

Agriculture	Les bâtiments d'élevage et les périmètres de réciprocity associés localisés au cœur du bourg ont influencé la définition de la zone constructible. En privilégiant l'urbanisation à distance, la commune a ainsi limité les risques de conflit d'usages habitat/élevage. Ceci permet ainsi le maintien et le développement des exploitations agricoles.
Contexte hydraulique	La définition des secteurs ouverts à l'urbanisation correspond aux zones favorables à l'assainissement autonome.
Cadre de vie	En améliorant la lisibilité entre espace rural et espace urbain, la carte communale améliore la qualité du cadre de vie.
Patrimoine naturel	La préservation des milieux naturels spécifiques (ripisylves de la Neste, massifs boisés, ...) est assurée par les choix de la carte communale. Les terrains ouverts à l'urbanisation ne présentent pas d'enjeu écologique fort.
Paysage	La carte communale tend à limiter l'étalement linéaire en consentant des zones non bâties le long de la RD929 dans la limite actuelle de l'urbanisation. Dans le bourg, le développement urbain se fait essentiellement en comblement des dents creuses. Ainsi, la perception actuelle de ce secteur est préservée. Le paysage rural est préservé par le maintien en zone naturelle des secteurs écologiques riches et des terres agricoles.

2- SECTEUR DU PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE

Paysage visibilité	Le projet situé dans un paysage rural alternant entre zone de landes et zones boisées, n'engendre pas de covisibilité possible depuis les habitations ou la voirie publique.
Milieu naturel et agricole	Le projet n'engendre pas d'impact sur le milieu naturel. Le secteur est distant de plus d'1 km de toutes zones naturelles particulières (ZNIEFF, Natural 2000, ...).
Habitat	Le secteur n'a pas d'habitation à moins de 250m de distance et ne présente pas de covisibilité.
Risque	Le secteur n'engendre pas de risque supplémentaire : pas de nuisances sonores, pas d'impact sur le réseau hydraulique, pas de nuisances olfactives.